

LE PROFIL DU SACRISTAIN / CONCIERGE

DE LA SACRISTAINE / DE LA CONCIERGE

Association suisse des sacristains

Membre du B.E.K

Bund –Europäischer – Küster (Fédération européenne des sacristains)

Allemagne – Pays-Bas – Suisse

Descriptif: le sacristain – le concierge – le sonneur de cloches – le serviteur du temple – le gardien de l'église – le bedeau

Comme le montre cet aperçu des désignations concernant le métier du sacristain, qui varient selon les régions, de même les tâches de cette fonction sont différentes. La désignation la plus courante en Suisse est: sacristain, sacristaine. Pour les paroisses disposant d'un centre d'accueil, la double dénomination **sacristain/concierge** est utilisée.

Dans le métier du sacristain, la serviabilité et l'accueil jouent un rôle prédominant. Chaque sacristain devrait être fier de son titre. Cette mission est une tâche ecclésiale et comporte des travaux allant du service en lieux saints jusqu'aux besognes les plus ingrates.

Le métier du sacristain fait partie des professions dit d'adultes. C'est-à-dire que le sacristain doit posséder une expérience de vie qu'il a acquise à travers un métier pratiqué et élargie par des cours de formation tout en forgeant son caractère.

Une bonne compétence communicative est requise pour coopérer avec les différents groupes, les visiteurs, les hôtes et les participants aux cultes et aux autres manifestations paroissiales. Celle-ci présuppose la capacité de rendre service avec doigté et savoir-vivre.

Le sacristain doit être capable de travailler de manière autonome et de prendre des décisions de sa propre initiative dans le cadre du mandat octroyé par le conseil de paroisse. Il doit pouvoir fixer des priorités et être flexible. Ces qualités et l'amour du métier sont censées transparaître dans un style de vie à base chrétienne qui correspond à la signification de ce service.

Les tâches du sacristain

Le sacristain prend en charge le nécessaire au bon déroulement de la vie quotidienne de la paroisse. Il en découle un profil dont le descriptif semble donner plus de poids aux travaux pratiques et techniques à effectuer alors que la fonction ne peut être exercée convenablement dissociée des références spirituelles de la vie chrétienne.

Par sa présence dans les localités et les aménagements de la paroisse, le sacristain est la personne de contact pour beaucoup de visiteurs, d'hôtes et de paroissiens. Il donne des renseignements, des réponses aux questions posées, transmet des informations, coordonne les activités et diverses affaires et exécute les requêtes. Il est le médiateur entre les membres de la paroisse, le conseil de paroisse et les collaborateurs engagés. A travers son service, il participe à la rencontre de la paroisse en tant que famille de Dieu qui se rassemble lors de cultes dominicaux, de manifestations culturelles et à l'occasion de fêtes liturgiques.

Cahier des charges

Afin de garantir une atmosphère agréable dans la maison et un déroulement sans heurts des réunions, le sacristain doit coopérer avec les responsables, les autres collaborateurs, les groupes et les milieux concernés de manière constructive pour favoriser la vie et les activités de la paroisse.

L'une des tâches du sacristain est de préparer le culte, de l'accompagner et d'effectuer les rangements à la sortie du culte.

Cultes et actes ecclésiastiques

La préparation

- Décorer l'espace de l'église (les fonts baptismaux, la table de Sainte-Cène ou l'autel) avec des fleurs, des bougies, des ornements particuliers lors du temps de l'aveug, des fêtes de Noël, de Pâques, de Pentecôte, de la cérémonie d'actions de grâce pour la récolte etc., mettre en place la Bible, le psautier, les récipients de la quête (éventuellement d'autres tâches selon les paroisses)
- Disposer les objets liturgiques de la Sainte-Cène et ses éléments (pain et vin/ jus de raisin)
- Afficher les numéros des cantiques, lever les drapeaux de l'église, enclencher les microphones etc., mettre en place les livres de cantiques
- Ouvrir l'église et sonner les cloches selon le règlement
- Chauffer et aérer l'espace cultuel

L'accompagnement du service

- Accueillir les participants au culte, distribuer les livres de cantiques
- Prêter assistance lors de la liturgie de la Sainte-Cène
- Enrayer ou empêcher les dérangements

Les rangements

- Veiller à ce que les fidèles quittent l'église en bon ordre
- Entreposer ce qui reste des éléments de la Sainte-Cène
- Nettoyer les objets liturgiques et les ranger en lieu sûr
- Nettoyer et entretenir le lieu de culte
- Compter, transmettre et gérer la collecte selon les directives de la paroisse

Assistance au pasteur

Le sacristain est au service du pasteur, le soutient et l'assiste lors des actes ecclésiastiques.

- Baptêmes: Préparer la coquille baptismale avec de l'eau tempérée, la bougie et des linges
- Mariages: Convenir avec les fiancés les modalités du culte de bénédiction (suivant les consignes du conseil de paroisse) ainsi que les questions concernant la décoration florale
- Mise à disposition d'alliance, de chaises, pur mariage etc.

Manifestations de la paroisse

Concernant les préparatifs des activités paroissiales, il faut penser à:

- fixer les modalités avec les milieux concernés et les groupes sur l'utilisation des locaux
- mettre en place des chaises dans les locaux disponibles
- mettre à disposition les moyens techniques (tableau, installations sonores, appareils vidéo, dia, beamer etc.)
- préparer le service des boissons etc., réserver les places d'honneur, accueillir les gens, guider les animateurs de groupes ou les orateurs
- chauffer et aérer les locaux

Concernant le déroulement de la réunion, il faut penser à:

- régler les détails circonstanciels contribuant au bon déroulement du programme
- éviter et empêcher les perturbations

Concernant les rangements, il faut penser à:

- nettoyer et entretenir les locaux utilisés
- gérer et contrôler les appareils techniques

Les auxiliaires et les artisans

- Répartir et contrôler les tâches des nettoyeurs auxiliaires et d'autres aides ponctuelles
- Instruction des artisans
- Réceptionner les livraisons des biens de consommation

Bâtiments, agencements et aménagements extérieurs

- Le sacristain est responsable du service, du contrôle et de l'entretien des bâtiments, agencements et objets qui lui sont confiés.
- Sonner les cloches selon les consignes usuelles
- Programmer les installations techniques (chauffage, aération, installation climatique) et commander les installations d'éclairage, enclencher les microphones et la boucle acoustique pour les malentendants, contrôler les appareils d'alarme et de sécurité des bâtiments, contrôler les appareils de mesure climatiques de même que le ferme-porte.
- Gérer la liste des clés. Le sacristain est responsable de la restitution des clés.
- Procurer les biens de consommation, les répartir et les distribuer.
- Contrôle visuel et acoustique de la sonnerie des cloches et de l'horloge.
- Respecter et appliquer les contrats d'entretien des installations techniques, surveiller les bâtiments, les agencements et le mobilier et transmettre les dégâts éventuels.
- Observer et contrôler les consignes de sécurité, placer les enseignes de renseignements, de signalisation de danger, de précaution etc.
- Les petites réparations sont à effectuer de manière indépendante.

Dérangements et cas d'urgence

- veiller au silence et à l'ordre pendant la manifestation
- premiers secours
- éliminer les dérangements des installations techniques

Prescriptions anti-feu et prescriptions en cas d'accident

- respecter les consignes de sécurité (prescriptions de la police et des sapeurs-pompiers)

- surveillance et contrôle de sécurité des ascenseurs, des ouvre-porte automatiques ou d'autres installations spécifiques

Activités annexes

- visites guidées de l'église
- s'occuper du cimetière
- service de messagerie
- récolter les collectes et en faire le décompte
- contribuer à la mise en page du messenger paroissial et à la décoration de la vitrine paroissiale

Formation

- Les sacristains suivent une formation continue à travers un cours de base et plusieurs cours de perfectionnement adaptés à leur service.
- Un sacristain devrait suivre la formation de base au cours des deux premières années de son service et avoir la possibilité de suivre un cours de formation à thème spécifique par année.
- De cette manière, il reçoit les outils nécessaires pour assumer en solitude les exigences de la profession dans la paroisse.
- Les coûts des cours de formation sont pris en charge par les paroisses.

Fonction du sacristain/ concierge - Administration ecclésiale

- Le service du sacristain/ concierge varie considérablement selon les paroisses. En conséquence, la fonction du sacristain est désignée comme emploi à plein-temps ou à temps partiel. Les grandes communautés engagent un couple de sacristain. Le métier de sacristain est une profession spéciale qui demande beaucoup du titulaire du poste.
- Il ne s'agit pas d'un «job» quelconque, mais d'une activité qui demande un engagement total de la personne, de son corps et de son âme. C'est avec raison que la fonction du sacristain est dite la carte de visite ou la vitrine de la paroisse.
- Le sacristain tire beaucoup de ficelles. Le conseil de paroisse, les pasteurs devraient le savoir et connaître le domaine d'activités du sacristain. La considération et le respect du travail fourni par l'autre est primordial.
- Il est évident que toutes les tâches qu'un sacristain doit accomplir soient enregistrées dans un cahier des charges. Le cahier des charges fait partie du contrat de travail.
- Le sacristain peut être invité aux séances du conseil de paroisse avec voix consultative, mais sans droit de vote. Il devrait être invité lorsque des tractanda sont agendés qui concernent son champ d'activités pour fournir des renseignements à titre délibératif.
- A travers l'expérience empirique du sacristain, il est possible de gagner du temps et d'économiser de l'argent.
- Le sacristain est en possession d'un contrat de travail. D'une manière générale, il est engagé pour une durée de 42 à 44 heures par semaine.
- Souvent, les manifestations en soirée durent longtemps, ce qui signifie que les temps d'engagement du sacristain varient entre 12 et 16 heures par jour. Il s'agit là d'heures supplémentaires qui peuvent être compensées.
- Un sacristain engagé à plein-temps a droit à un week-end de congé par mois, c'est-à-dire douze dimanches de congé sans compter les vacances.
- Le sacristain a aussi besoin de temps libre. Il ne lui est guère possible d'assumer un service de 24 heures sur 24.
- Il est important que l'administration ecclésiale se procure un remplaçant compétent.

- Une atmosphère de travail agréable est garantie lorsqu'il règne entre les collaborateurs, le sacristain et le conseil de paroisse une confiance empreinte de sens du devoir. N'oublions pas dans nos agitations quotidiennes et nos animations affairées, que nous travaillons dans la «Maison de Dieu».
- Il peut être merveilleusement beau de se trouver ange-gardien, sentinelle de cette maison.

Vous pouvez acquérir des règlements de service élaborés par l'association suisse des sacristains pour les sacristains engagés à plein-temps ou à temps partiel.

Ces brochures contiennent :

- **Le règlement de service**
- **Le cahier des charges (échantillon)**
- **Le contrat de travail (échantillon)**
- **Des informations concernant l'association et la caisse de pension affiliée.**

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les cours de formation auprès du président de la formation continue.

Le profil du métier de sacristain est élaboré au masculin. Il s'applique pour les collaboratrices «sacristaines» bien-entendu.

3.98/w/SSV/ZV/RBS traduction 4.2004/jpz